

AP : une façon d'enseigner particulièrement fondée sur la construction des compétences transversales du socle

Circulaire du 30 juin 2015

- *L'AP : concerne tous les élèves*

- Doit tenir compte des « des spécificités et des besoins de chaque élève »
- Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé
- domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».
- repose sur les programmes d'enseignement
- Diverses modalités d'organisation et de mise en œuvre

Ce que l'accompagnement personnalisé devrait être ou ne pas être :

- AP n'est pas un dispositif, n'est pas une discipline
- AP n'est pas réservé au français et aux mathématiques
- AP n'est pas réservé aux élèves en difficulté
- AP n'est pas un soutien ou une étude dirigée
- AP n'est pas la poursuite du cours
- AP n'est pas un regroupement permanent d'élèves
- AP n'est pas un dédoublement horaire pour lui même

- AP est un temps d'enseignement différent qui aborde le programme
- AP est une posture ou un état d'esprit qui vise une culture de l'accompagnement (du face à face au côte à côte)
- AP doit permettre **l'autonomie**
- AP doit développer les compétences du domaine 2 du S4C
- AP s'accompagne de la culture du diagnostic.